



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 51178

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Chine et plus particulièrement au Tibet. En dépit des annonces répétées du président de la Chine affirmant que « la porte du dialogue sino-tibétain est ouverte » si le Dalaï-Lama accepte les conditions préalables établies par le président Jiang Zemin après le sommet Clinton-Jiang en juin 1998, il n'y a eu aucune initiative de la part de Pékin pour entamer le dialogue. Au contraire, la Chine exerce encore au Tibet son action répressive avec plus d'intensité et de façon plus systématique. Les Tibétains du Tibet continuent d'être marginalisés et dépossédés. Le Dalaï-Lama ne réclame pas l'indépendance mais une véritable autonomie au sein de la République populaire de Chine. Il prône une politique de non-violence et de patience. La Chine tente de régler les problèmes en introduisant des capitaux et en installant des Chinois dans la province du Tibet. Il est illusoire de penser que les problèmes seront ainsi résolus. Le risque de voir se développer un nationalisme tibétain agressif est réel et ce avec des conséquences que l'on ne peut prévoir aujourd'hui. Elle lui demande quelle disposition entend prendre le Gouvernement pour favoriser l'émergence de négociations entre le gouvernement chinois et le Dalaï-Lama. Elle voudrait également savoir si le problème a été évoqué à New York lors du sommet du millénaire et si la France a officiellement pris position sur cette question alors même que le Dalaï-Lama n'était pas invité à y participer.

Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme au Tibet fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part du Gouvernement. Lors de la reconnaissance, en 1964, de la République populaire de Chine dans ses frontières actuelles, la France, comme la totalité des Etats ayant depuis lors noué des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, a reconnu que le Tibet faisait partie de la Chine. Toutefois, elle a toujours souligné l'importance qu'elle attachait à la reprise du dialogue entre le Dalaï-Lama et les autorités chinoises, qu'elle considère comme la seule solution à long terme à la question tibétaine. Le Gouvernement appelle régulièrement l'attention des autorités chinoises sur la préservation de l'identité et de la spécificité culturelles et religieuses tibétaines et le respect des droits individuels et collectifs ; il plaide régulièrement en faveur de la reprise du dialogue. Comme lors de chaque rencontre bilatérale franco-chinoise à haut niveau (en particulier lors de la visite en France du président chinois Jiang Zemin en octobre 1999), le Président de la République n'a pas manqué, lors de sa récente visite officielle en Chine, les 21 et 23 octobre, de réaffirmer la position française. Il a rappelé notamment le souhait de la France de voir davantage de libertés religieuse et politique accordées aux Tibétains. De même, lors du sommet Union européenne-Chine du 23 octobre, le ministre des affaires étrangères, le haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et le conseiller diplomatique du Président de la République ont remis à la partie chinoise une liste européenne de cas individuels pour lesquels l'Union demande des mesures de clémence. Cette liste comprend plusieurs noms tibétains. Enfin, le Président de la République a de nouveau appelé la Chine à ratifier rapidement les deux pactes des Nations unies et à respecter ces normes internationales sur l'ensemble de son territoire. Ces rencontres bilatérales ou euro-chinoises, ainsi que le dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, qui se déroule à raison d'une

session par semestre, offrent l'occasion privilégiée de discuter de façon plus approfondie de la situation des droits de l'homme en Chine. S'agissant du Sommet du millénaire, il convient de distinguer celui qui a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres des Nations unies du sommet informel des chefs religieux qui s'est tenu dans l'enceinte des Nations unies, initiative de nature privée, dont les modalités d'organisation incombaient aux seuls organisateurs. En revanche, l'Union européenne, dans le discours qu'elle a prononcé en 3e commission à la 56e assemblée générale de l'ONU, a explicitement rappelé son souci que la Chine respecte les droits des minorités, en particulier au Tibet. Le Gouvernement continuera d'encourager les autorités chinoises à nouer un dialogue avec le leader spirituel tibétain et à faire entendre ses préoccupations et ses positions, partagées par l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51178

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5450

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6582